

Journée Dialogue territorial et métier de techniciens milieux aquatiques

11 juin 2024, Plouvorn

Synthèse des ateliers

Rappel du déroulé des échanges (matinée en salle)

1. Aperçu de l'enquête menée auprès d'un panel de techniciens finistériens (2023)
2. Temps d'échanges sous forme de groupes de discussion
3. Présentation des guides Camab sur l'association des acteurs

→ Matinée d'échanges suivie d'une présentation du site du plan d'eau de Plouvorn par Laurie Gariglio (technicienne zones humides, syndicat mixte de l'Horn) et visite du site l'après-midi.

Les éléments ci-dessous reprennent de manière synthétique les échanges de la matinée. 19 personnes ont participé à cette journée. La liste des participants se trouve en annexe.

Synthèse des ateliers

Temps 1 – L'implication des élus dans les projets

Des élus impliqués différemment selon leur rapport aux projets :

- Elus des structures qui portent la politique Eau/Milieux aquatiques : des élus parties prenantes dans l'élaboration des projets, systématiquement associés en phase de validation des programmes d'actions par le biais des comités de pilotage ou de suivi.
- Elus locaux concernés par les projets : des élus à informer, à sensibiliser et à mobiliser pour porter la parole et mener les actions (nouer un lien et ne pas hésiter à les solliciter pour faire avancer le projet).

« Il ne faut pas forcément aller chercher tous les élus »



Points importants :

- Être bien identifié par les élus des territoires (au-delà des seuls élus référents) et établir une relation de confiance (importance soulignée des relations humaines). La création et le maintien de ce lien permettent de faire émerger des projets, de faciliter les projets en cours/prévus (élus en soutien et relais des actions), d'accompagner les actions portées par la commune (ex. restauration d'un milieu humide communal), et de partager les enjeux milieux aquatiques du territoire. ;
- Rencontrer les nouveaux élus (à chaque changement) ;
- Les associer dès le début des projets (phase de conception) ;
- Les maintenir informés de tous projets et actions prévues/en cours sur le territoire (ils doivent pouvoir savoir de quoi il s'agit s'ils sont sollicités par un administré et disposer des bonnes informations pour être en mesure de se faire le relais des actions) ;
- Identifier des élus moteurs et avoir un élu référent par commune, une personne avec qui maintenir un contact étroit (ne pas nécessairement chercher à mobiliser tous les élus mais identifier des élus qui portent les enjeux, portent les messages auprès d'élus moins connaisseurs ou intéressés, viennent en appui lors d'échanges avec les riverains...);
- De leur faire connaître les possibilités d'aides financières (peut être un frein à l'engagement).

Leur association aux projets est cependant à adapter en fonction de l'ampleur et des types de projets, et du positionnement des élus face au sujet et aux acteurs concernés (ex. état des relations entre les acteurs du territoire).

Difficultés :

- Des élus locaux présents dans les comités syndicaux qui ne sont pas toujours impliqués ;
- Des enjeux milieux aquatiques souvent peu ou pas appréhendés par les communes, qui ne portent pas cette compétence (impression d'une invisibilisation du sujet, moins prioritaire par rapport à ce qu'elles peuvent avoir à gérer en propre) et peuvent avoir peur du coût des actions (rappeler les financements existants, ex. « Renaturation des villes et villages ») ;
- Des niveaux de connaissance et d'appropriation des enjeux parfois très hétérogènes (trouver la manière la plus adéquate de présenter les enjeux et les actions, , cf. des présentations jugées par les élus trop ou pas assez techniques).

Exemples d'actions menées auprès des élus :

- Avoir un élu référent par commune de son périmètre d'action, une personne avec qui maintenir un contact étroit ;
- Intervenir dans les conseils et commissions municipales et communautaires pour présenter les enjeux, les actions (et le syndicat le cas échéant) et se faire connaître personnellement ;
- Avoir des temps d'échanges privilégiés et réguliers avec les élus locaux, en dehors des comités de suivi, dans le cadre des projets mais aussi en dehors, notamment en les

- mobilisant sur le terrain, par exemple sur des chantiers (avant/pendant/après) ou des opérations de connaissance ou d'entretien (y associer des élus moteurs et les partenaires) ;
- S'appuyer sur les partenaires et référents techniques (Camab, OFB, DDTM...) lors de temps de présentations dédiés ou de réunions locales (ex. temps en salle et/ou sur le terrain avec la collectivité/le syndicat de bassin, l' élu référent et la Camab et/ou l'OFB) ;
 - Organiser des formations spécifiques à destination des élus (et des services techniques) ;
 - Disposer d'un site « pédagogique » accessible, comme support de sensibilisation, à l'image des aires terrestres éducatives (cf. projet du syndicat du Bas-Léon) ;
 - Profiter des rencontres (CLE, comité syndical, conseils communautaires...) pour diffuser des vidéos présentant les enjeux (supports de sensibilisation produits par des partenaires ou internes, ex. vidéos de valorisation d'opérations milieux aquatiques).

« Il faut connaître ses élus. »

« A partir du moment où un élu est sensibilisé, il peut porter la bonne parole. »

« Les réunions d'information aux élus leur permettent de nous identifier. Ils reviennent vers nous ensuite. »



Temps 2 - La mobilisation des usagers concernés

Deux modalités et deux publics à distinguer :

- La sensibilisation et l'information large à l'échelle du secteur d'étude, parfois associées à une consultation (public = habitants) ;
- La concertation avec les propriétaires riverains et exploitants du site du projet (les acteurs-clés du projet). Il n'est pas toujours pertinent d'associer largement autour du projet, cela dépend des objectifs et du contexte (ex. peut être nécessaire sur les chantiers les plus gros mais pas lorsque les projets ne concernent que des propriétés privées).

Points importants :

- Bien préparer son projet et éviter le « fait accompli » (travailler en amont) ;
- Rencontrer en bilatéral les acteurs et usagers concernés au démarrage du projet (prendre connaissance du contexte, sonder les positions, nouer un lien avec chacun avant une éventuelle réunion collective réunissant par exemples les propriétaires et exploitants du périmètre concerné) ;
- Faire intervenir les partenaires techniques, notamment sur le terrain, lors d'échanges restreints avec les acteurs et les usagers (retour d'expérience sur l'appui de M. Le Bihan de l'OFB lors d'une rencontre locale dans le cadre de la restauration de l'étang du Pont) ;

- Prendre le temps de connaître les acteurs et usagers du territoire (temps d'animation sur le terrain important) ;
- Discuter avec les élus locaux, les agriculteurs en préparant bien ces échanges (comprendre leurs besoins, notion de « gagnant- gagnant ») ;
- Ne pas chercher à sensibiliser tout le monde, identifier les acteurs moteurs (savoir mobiliser les bonnes personnes, potentielles relais et soutien) ;
- Rester cohérent avec son ambition écologique (viser des restaurations ambitieuses) ;
- Être dans une posture d'écoute et prendre en compte les besoins des personnes, essayer de nouer un lien de confiance en réitérant les visites ;
- Axer l'argumentaire sur les services rendus ;
- Garder le contact avec les personnes et bien leur expliquer le déroulé du projet (temps parfois long des projets, peut être difficile à comprendre pour les usagers) ;
- Organiser une réunion publique une fois que le projet a été validé par les services pour assoir sa légitimité réglementaire, avoir des bases d'échange solides et pouvoir transmettre des messages (une fois informée, les personnes reviennent vers la collectivité) ;
- S'appuyer sur la presse locale (presse écrite notamment, en veillant à la retranscription des messages) ;
- Profiter de certaines actions sur le terrain pour mobiliser et sensibiliser le public et les élus (réseaux de suivis - indices d'abondances anguille et saumon, IPR, pêches de sauvegarde, autres états des lieux...)
- Demander aux bureaux d'études des rendus qui puissent être montrés en réunion (une présentation peu compréhensible peut susciter des réactions négatives, à l'inverse avoir les éléments de diagnostic en main peut faciliter les échanges).

Difficultés :

- Articuler les contraintes des programmations avec le temps de la concertation ;
- Sortir du cercle des « personnes convaincues » ;
- Animer des échanges collectifs, avec des oppositions parfois virulentes (sentiment que les rencontres collectives sont plus susceptibles d'aboutir à des situations de blocage, risque de voir s'installer le doute, riverains qui ont la sensation de ne pas être écoutés mais avec lesquels il est très difficile d'engager des échanges) ;
- Gérer des associations locales, parfois des associations naturalistes, parfois opposées à un projet et susceptibles de peser fortement sur le regard des habitants et des usagers (réseaux locaux potentiellement importants et en mesure de produire des argumentaires convaincants...)
- Faire travailler les personnes sur les scénarios (pas forcément pertinent au regard des enjeux, impression que le résultat serait moins ambitieux sur le plan écologique, mais peut être intéressant sur certains projets).



« Faire participer tout le monde, c'est le bazar. »

« Les notions d'écoute et de prise en compte des besoins sont centrales. »

« Plus tu travailles en amont, mieux c'est. »

Temps 3 : la communication autour des projets

Une pluralité d'objectifs

- Informer, expliquer (cadre réglementaire, compétences de la collectivité...),
- Rendre visible l'action de la collectivité,
- Sensibiliser (notamment avant les projets),
- Favoriser l'appropriation et renforcer l'acceptabilité des projets (désamorcer les conflits, expliquer le déroulé, ex. présence d'engins...).

Points importants :

- Bien adapter les messages et actions aux contextes locaux (bien prendre connaissance du contexte, de l'historique) ;
- Proposer des approches un peu différentes, qui permettent de sortir des sujets et acteurs habituels ;
- Valoriser les actions menées, communiquer sur les projets (ne pas hésiter à communiquer aussi en phase chantier) ;
- Communiquer plus largement sur les enjeux (« écocitoyenneté »).

Difficultés :

- Des milieux aquatiques souvent peu ou pas connus et peu appropriés par les habitants et pour lesquels il apparaît difficile de susciter de l'intérêt (cours d'eau peu visibles, difficiles d'accès...) ;
- Trouver les bons messages, le bon niveau de vulgarisation, le vocabulaire, les outils et les canaux les plus appropriés pour toucher les personnes, sans être professionnels et avec peu de temps dédié. Quelle diffusion des messages ? Quelle compréhension ? Quel rôle du technicien, notamment en l'absence de service Communication dans la structure ? ;
- Des élus souvent réticents à communiquer avant que les projets ne soient finalisés par crainte de nourrir des oppositions.

Exemple d'actions de communication mises en œuvre :

- Communiquer sur les actions et les enjeux dans les bulletins des collectivités (communiquer sur la structure : les personnes qui y travaillent, les salariés, les élus... mettre l'humain au centre) ;
- Rédiger des articles pour la presse locale, sur les enjeux ou sur des projets particuliers (attention à la retranscription des messages > avoir une personne référente avec qui échanger) ;
- Envoyer une lettre d'information périodique à tous les habitants (limite de coûts pour certains + vigilance sur la distribution > s'assurer de bien maîtriser le contenu avant distribution) ;
- Envoyer une lettre agricole périodique (permet d'aborder des sujets spécifiques, répondre à des questions précises, mais difficulté à en évaluer l'impact et l'intérêt porté) ;
- Editer des fiches thématiques synthétiques (peuvent être annexées aux demandes d'autorisation de passage envoyées aux riverains lors de la réalisation d'études et mises à disposition dans les mairies) ;
- Envoyer des lettres d'information sur le projet dès son initiation (+ suivi de son avancement) ;
- Avoir une page Facebook (peut être plus facile à renseigner qu'un site internet, les contenus peuvent être remobilisés par la presse pour rédiger des articles, et permet de relayer les vidéos postées sur YouTube) ;
- Avoir une page LinkedIn (accéder à des réseaux professionnels) ;
- Produire des vidéos (privilégier plutôt des formats courts) et diffuser des vidéos, notamment en réunion (cf. vidéos des agences de l'eau efficaces pour faire comprendre les enjeux) ;
- Mettre en place des permanences sur les marchés et dans les communes (ex. dans le cadre d'actualisations d'inventaires) ;
- Réaliser des animations nature (JMZH - ex. en s'associant avec des associations locales ou d'autres acteurs) ;
- Diffuser un questionnaire (ex. au démarrage d'un projet, pour mieux connaître les pratiques, les regards, les connaissances portant sur un cours d'eau ou autre site, retour d'expérience Morlaix Communauté - An Dour) ;
- Proposer des cycles de conférences (retour d'expérience syndicat OUESCO, succès de la conférence dédiée au programme Breizh Bocage et projet d'en organiser de nouvelles) ;
- Proposer des visites de sites (différents publics possibles : élus, scolaires, habitants...) ;
- Associer les habitants et usagers à des actions de connaissance qui peuvent avoir une dimension pédagogique importante (ex. pêches électriques de démonstration, mesures/relevés annuels d'indices de types IPR ou indices d'abondances, plantations de ripisylves...) ;
- Réaliser des podcasts et/ou intervenir sur des radios locales (retour d'expérience EPAB, podcasts réalisés en partenariat avec Radio Evasion) ;

- S'associer avec des CPIE ou d'autres associations locales sur des actions symboliques, liant patrimoines naturel et culturel (ex. association locale dédiée à l'entretien du petit patrimoine avec article dans la presse) ;
- Proposer des cycles et des guides pédagogiques aux écoles (ex. sur le cycle de l'eau) ;
- Mettre en place des partenariats avec les lycées agricoles ;
- Avoir une maquette du bassin versant (cf. maquette Sivalodet, EPAB, SBE, EPAGA...) ;
- Promouvoir d'autres manières de connaître, de parler et de vivre les milieux aquatiques (ex. des atlas socioculturels de rivières, plusieurs en cours en Bretagne : une entrée plus positive, moins conflictuelle même si l'association des agriculteurs peut rester difficile) ;
- Poser des panneaux de valorisation sur site (après travaux mais aussi pendant, pour expliquer la nature des travaux et permettre aux personnes de visualiser > s'appuyer si possible sur un graphiste professionnel, possible de prévoir un seul panneau, avec un changement de visuel pendant/après travaux) ;
- Réaliser des expositions de photographies « hors les murs », dans des sites fréquentés (retour d'expérience EPAB, portraits d'agriculteurs, quel est leur lien à l'eau ?), permet d'atteindre d'autres publics à travers une communication positive (fierté des personnes prises en photo) ;
- Réaliser des campagnes de sensibilisation d'ampleur (retour d'expérience campagne SBE « Adopte ton bout d'Elorn » associée à une opération de communication dans le cadre d'un programme INTERREG sur 2 à 3 ans).

> Intérêt formulé vis-à-vis d'un outil commun dont puisse s'emparer les structures et les techniciens pour communiquer : « Guide du riverain » (qu'est-ce qu'un cours d'eau, une zone humide, quelles sont les bonnes pratiques, quels effets, quels droits, obligations et responsabilités des riverains). Brochure qui pourrait être distribuée à tous les propriétaires.

« Les vidéos sont un bon appui pour faire comprendre les enjeux. »



Temps 4 : le métier de technicien milieux aquatiques

Difficultés :

- Une évolution progressive du métier qui s'est accompagnée d'une complexification (projets plus techniques, des enjeux nouveaux et souvent croisés, risques associés, nombreux acteurs, procédures réglementaires...);
- Des financements plus difficiles à obtenir, un effort à renouveler constamment, avec peu de visibilité dans le temps (financement au travers des appels à projets, mais des AAP difficiles à anticiper, aux résultats incertains) ;
- Parfois un manque de présence des services de l'Etat sur le terrain (suivi des projets, suivi des remontées d'information, appui sur le terrain...).

Besoins/Attentes :

- Être accompagné sur les projets les plus complexes (importance de l'expertise technique pour consolider les projets à la fois cours d'eau et zones humides et appuyer l'argumentaire)
> intérêt pour la mise en place d'un groupe d'appui à la restauration pouvant être sollicité auprès de la Camab ;
- Être accompagné sur le cadre réglementaire ;
- Être soutenu par une communication supra-territoriale sur les enjeux ;
- Former les élus locaux (cibler certains élus, ex. CLE ? élus les plus moteurs ?).

Annexe

Liste des participants

Alary Sandrine – Conseil Départemental du Finistère/Camab
Cariou Charlotte – Syndicat des eaux du Bas-Léon
Dunet Séverine – AELB
De Gaalon Laure - Forum des Marais Atlantiques/Camab
Gaillère Géraldine – CCPF
Gariglio Laurie – Syndicat mixte de l’Horn
Graignic Jean-Baptiste - Forum des Marais Atlantiques
Guichard Samuel – OuesCo
Larhantec Yann – Morlaix communauté - An Dour
Le Gac Nolwen – Syndicat mixte de l’Elorn
Le Goff Sébastien – Morlaix communauté - An Dour
Le Jeune Clément – Syndicat Mixte du Bas-Léon
Le Men Gwenola – Syndicat de bassin de l’Elorn
Lohéac Bertrand - Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Finistère/Camab
Magueur Anaëlle - Forum des Marais Atlantiques/Camab
Rivolet Jeanne – Syndicat des eaux du Bas-Léon
Robin Olivier – Etablissement public de gestion et d’aménagement de la baie de Douarnenez
Saout Lenaig – Conseil Départemental du Finistère/Camab
Thorin Vanessa – Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta